



#### Barème des cotisations

Public	Montant de la cotisation
Particulier	10 €
Collectivité locale	0,02 €/habitant (pop. INSEE) (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)
Association ou autre personne morale (< 20 salariés)	50 €
Association ou autre personne morale (> ou = 20 salariés)	150 €

**Nous adhérons à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)\*  
et nous soutenons le développement des projets locaux et citoyens  
d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.**

\* Statuts disponibles sur le site internet [www.enr-citoyennes.fr](http://www.enr-citoyennes.fr) ou sur demande.

Informations obligatoires

Nom de la structure adhérente : .....

Collectivité locale

Association ou autre personne morale :  < 20 salariés  > ou = 20 salariés

Représentée par : Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Courriel .....

adhère pour 2022 et verse la somme de ..... euros

par chèque  par virement  par mandat administratif

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

Nous souhaitons recevoir votre lettre d'information pour suivre vos actualités et propositions d'animation.

Nous sommes également membres et/ou actionnaires de la (des) structure(s) du projet EPV suivante(s) :

Site à Watts  Bégawatts  Isac-Watts  Tesdan le vent  Eoliennes Citoyennes à Plessé

Plesséole  Saint-Gant'éole Citoyen  Landiset  Etoile solaire  Kerwatt  EPI\*

\*Energie Partagée Investissement

Bulletin à envoyer par courrier à :

**EPV - 7 rue Saint-Conwoïon - 35600 Redon**

Règlement : par chèque à l'ordre d'EPV, par virement ou mandat  
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 7297 534 CODE BIC : CCOPFRPPXXX

02.99.72.39.49 - [secretariat@enr-citoyennes.fr](mailto:secretariat@enr-citoyennes.fr) - [www.enr-citoyennes.fr](http://www.enr-citoyennes.fr)

